

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE JEAN-MARC JESTIN ET STÉPHANE TORTAJADA

Paris, le 25 mai 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil de surveillance de Klépierre SA réuni le 24 mai 2022 a décidé qu'à compter du 22 juin 2022 et pour une durée de 3 ans, le Directoire de la société sera composé des membres suivants :

- Jean-Marc Jestin, renouvelé dans ses fonctions de membre et président du Directoire ;
- Stéphane Tortajada, en tant que membre du Directoire, assumant la responsabilité de la direction financière.

En application du Code AFEP-MEDEF, les éléments composant la rémunération de Jean-Marc Jestin et Stéphane Tortajada, tels que fixés par le Conseil de Surveillance de Klépierre SA en date du 24 mai 2022 dans le cadre de la politique de rémunération décrite au 6.2.2. du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA, sont décrits ci-après.

RÉMUNÉRATION DE JEAN-MARC-JESTIN

Rémunération fixe 2022

La rémunération fixe au titre de l'exercice 2022 de Jean-Marc Jestin sera de :

- 750 000 euros payable *pro rata temporis* pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 21 juin 2022 ; et
- 825 000 euros payable *pro rata temporis* pour la période allant du 22 juin 2022 au 31 décembre 2022.

Rémunération variable court terme 2022

La rémunération variable court terme au titre de l'exercice 2022 de Jean-Marc Jestin sera décidée en fonction de ses performances en tant que membre et Président du Directoire, dans le cadre du processus d'examen des rémunérations qui sera mené début 2023 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sa rémunération variable court terme sera fondée sur une composante quantitative et une composante qualitative, telles que décrites en page 281 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

Rémunération variable long terme 2022

Conformément aux termes et conditions de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires de Klépierre SA du 26 avril 2022, le règlement du plan qui sera mis en place en 2022 au profit du Président et des autres membres du Directoire prévoira une période d'acquisition de trois ans à l'issue de laquelle le respect de conditions de présence et de performance sera apprécié. Les conditions subordonnant l'acquisition

définitive des actions de performance qui seraient attribuées en 2022 sont présentées en pages 283 et 284 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

Autres éléments de rémunération

Les autres éléments de rémunération dont bénéficie Jean-Marc Jestin au titre de l'exercice 2022 sont rappelés aux pages 285 et 286 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

RÉMUNÉRATION DE STÉPHANE TORTAJADA

Rémunération fixe 2022

La rémunération fixe au titre de l'exercice 2022 de Stéphane Tortajada sera de 450 000 €, avec effet à compter de sa nomination, payable *pro rata temporis* pour la période allant du 22 juin 2022 au 31 décembre 2022.

Rémunération variable court terme 2022

La rémunération variable court terme au titre de l'exercice 2022 de Stéphane Tortajada sera décidée en fonction de ses performances en tant que Directeur financier dans le cadre du processus d'examen des rémunérations qui sera mené début 2023 pour la période allant du 22 juin 2022 au 31 décembre 2022.

Sa rémunération variable court terme à partir de cette période sera basée sur la même structure que celle applicable aux autres membres du Directoire, c'est-à-dire une composante quantitative et une composante qualitative comme suit :

COMPOSANTE QUANTITATIVE	
Pondération	Description
Plafond de 100 % de la rémunération annuelle fixe (soit 66,7 % de la rémunération variable court terme totale maximum)	Objectif de cash-flow net courant par action communiqué en début d'année au marché. L'atteinte de l'objectif de cash-flow net courant par action qui est annoncé par Klépierre au marché donne droit à 60 % de la rémunération annuelle fixe. Un plancher est par ailleurs fixé à 95 % de l'objectif.
COMPOSANTE QUALITATIVE	
Pondération	Description
Plafond de 50 % de la rémunération annuelle fixe (soit 33,3 % de la rémunération variable court terme totale maximum)	La part qualitative de la rémunération variable est mesurée par l'application de plusieurs critères s'articulant notamment pour 2022 autour des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Le pilotage des opérations financières et l'amélioration de la rentabilité du Groupe,- La gestion des risques fiscaux,- La gestion de la fonction audit, et- Les relations avec les investisseurs.

La rémunération variable globale court terme versée à Stéphane Tortajada sera plafonnée à 150 % de sa rémunération fixe annuelle.

Conformément à l'article L. 22-10-34 II 2^e alinéa du Code de commerce, le versement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2022 ne pourra intervenir qu'après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Klépierre SA qui se tiendra en 2023 pour approuver les comptes 2022, un tel versement étant conditionné à son approbation par ladite assemblée.

Rémunération variable long terme 2022

Conformément aux termes et conditions de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires de Klépierre SA du 26 avril 2022, le règlement du plan qui sera mis en place en 2022 au profit des membres du

Directoire prévoira une période d'acquisition de trois ans à l'issue de laquelle le respect de conditions de présence et de performance sera apprécié. Les conditions subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance qui seraient attribuées en 2022 sont présentées en pages 283 et 284 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

Comme pour l'ensemble des membres du Directoire, les attributions annuelles de Stéphane Tortajada ne représenteraient pas plus de 100 % de sa rémunération court terme.

En outre, et conformément à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce tel que repris dans le Code AFEP-MEDEF, Stéphane Tortajada serait tenu de conserver au nominatif un nombre d'actions équivalent à 50 % du gain d'acquisition net d'impôt et de charges calculé lors de la livraison des actions jusqu'à la fin de son mandat.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Stéphane Tortajada s'engagera à ne pas réaliser d'opérations de couverture jusqu'à la fin de la période de conservation imposée par les plans d'actions de performance.

Autres éléments de rémunération

Contrat de travail et indemnité de cessation des fonctions

Stéphane Tortajada ne sera pas titulaire d'un contrat de travail avec Klépierre SA ou d'autres entités appartenant au groupe Klépierre.

En cas de départ contraint de Klépierre SA, il pourrait percevoir une indemnité de départ d'un montant initial égal à un an de rémunération annuelle, calculée par référence à la rémunération fixe (brute) au dernier jour de son mandat et la dernière rémunération variable court terme (brute) perçue à la date de cessation, étant précisé que ce montant initial augmentera linéairement en fonction de l'ancienneté de Stéphane Tortajada en tant que mandataire social (à raison d'un mois par année d'ancienneté supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2023) et dans la limite de deux années de rémunération, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Le versement de cette indemnité est soumis aux conditions de performance décrites en page 285 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

Rémunération exceptionnelle

Au titre de l'exercice 2022, aucune rémunération exceptionnelle ne sera versée au profit de Stéphane Tortajada.

Autres avantages

Stéphane Tortajada bénéficiera :

- du même régime de prévoyance que les collaborateurs en France ;
- d'une assurance perte d'emploi souscrite auprès de la GSC ;
- des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat ;
- sur présentation de justificatifs, du remboursement des frais de déplacement et de missions engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Rémunération au titre des mandats exercés au sein du groupe

Stéphane Tortajada ne percevra aucune rémunération au titre de ses mandats dans les différentes entités appartenant au groupe (autres que Klépierre SA).

Rémunération variable différée ou rémunération variable pluriannuelle

Aucune.

Régime de retraite à cotisations définies ou à prestations définies

Il n'est pas mis en place de régime de retraite à cotisations définies ou à prestations définies. Les membres du Directoire participent au régime de retraite complémentaire dans les mêmes conditions que l'ensemble des cadres du groupe auquel appartient Klépierre SA.

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Arnaud Courtial, Directeur de la communication financière et des relations investisseurs du Groupe

+33 (0)1 40 67 57 80 — arnaud.courtial@klepierre.com

Paul Logerot, IR Manager

+33 (0)1 40 67 53 02 — paul.logerot@klepierre.com

Julia Croissant, IR Officer

+33 (0)1 40 67 51 68 — julia.croissant@klepierre.com

CONTACTS PRESSE

Hélène Salmon, Directrice de la communication du Groupe

+33 (0)1 40 67 55 16 — helene.salmon@klepierre.com

Wandrille Clermontel, Taddeo

+33 (0)6 33 05 48 50 — teamklepierre@taddeo.fr

À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, leader européen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la société est estimé à 21,5 milliards d'euros au 30 juin 2021, et compte de grands centres commerciaux dans plus de 10 pays en Europe continentale, qui accueillent des centaines de millions de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20 et EPRA Euro Zone. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme l'Euronext CAC 40 ESG, MSCI Europe ESG Leaders, FTSE4Good, Euronext Vigeo Europe 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.



Certifié avec

wiztrust